

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Arrêté du 13 octobre 2020 portant nomination d'un directeur délégué  
à l'École nationale supérieure des mines de Paris**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines Paris) et notamment son article 14 ;

Vu l'arrêté du 19 août 2013 portant nomination du directeur adjoint chargé de l'enseignement à l'École nationale supérieure des mines de Paris ;

Sur proposition du directeur général de l'École nationale supérieure des mines de Paris,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Fontane (Frédéric), maître assistant de l'Institut Mines-Télécom, est nommé directeur délégué à l'École nationale supérieure des mines de Paris, pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Article 2

L'arrêté du 19 août 2013 susvisé est abrogé.

Article 3

Le directeur général de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président  
du conseil général de l'économie,  
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,*  
LUC ROUSSEAU